

**M. l'Orateur suppléant:** A l'ordre! L'honorable député de Joliette-L'Assomption-Montcalm a la parole.

**M. Pigeon:** En ce qui concerne particulièrement la province de Québec, il y a eu une certaine amélioration concernant le personnel bilingue et la promotion des Canadiens d'expression française, mais cette amélioration est insuffisante, et de plus, on a encore des plaintes au sujet du bilinguisme dans l'annuaire téléphonique. Ce n'est pas encore parfait, et c'est pourquoi, si la compagnie veut s'attirer la sympathie de certains députés, si la compagnie veut que nous coopérons avec elle en vue de l'aider à augmenter le nombre de ses administrateurs afin de réaliser des profits de plus en plus exorbitants chaque année, qu'elle commence par donner les promotions nécessaires aux Canadiens bilingues, et ce surtout dans la province de Québec, afin que soit servi adéquatement le public de cette province qui a le droit de se faire servir dans sa propre langue, une ou l'autre. C'est son droit.

Monsieur l'Orateur, c'est pour cela que je voulais profiter de cette occasion...

**M. Côté (Longueuil):** A l'ordre, à l'ordre!

**M. Pigeon:** Monsieur l'Orateur, je demande votre coopération. Je crois que mes intentions sont connues et que j'ai le droit d'exprimer mes opinions. Je ne prise pas du tout les remarques de l'honorable député qui est demeuré assis. L'honorable député de Lotbinière s'est levé lorsqu'il a voulu faire valoir ses opinions. L'honorable député de Longueuil n'a pas le droit de profiter du fait qu'il est du côté du gouvernement pour faire des remarques qui ne sont pas conformes aux exigences du Règlement.

Je sais que c'est une compagnie puissante et qu'en certains temps, elle emploie les moyens nécessaires afin de se débarrasser des personnes qui la gênent. Je dis ceci car il est temps, en 1964, que la charte de la compagnie soit révisée entièrement, du moins jusqu'au temps où la compagnie sera étatisée par certaines provinces. Je crois qu'il est urgent que sa charte soit révisée complètement.

Je me souviens, monsieur l'Orateur, qu'il y a quelques années, la compagnie avait décidé de construire une centrale téléphonique dans la ville de Repentigny, alors qu'elle n'avait même pas demandé la permission aux autorités municipales. Elle en avait commencé la construction sans avoir le consentement des autorités de la ville de Repentigny, et ce en se servant seulement...

**M. l'Orateur suppléant:** A l'ordre! Je demanderais encore une fois à mon honorable ami de limiter ses remarques au bill actuellement à l'étude.

[M. Choquette.]

(Traduction)

**M. Francis:** Dois-je déduire des observations de l'honorable député qu'il s'oppose à ce que le siège social de cette société soit situé à Montréal? Préférerait-il qu'il ne soit pas dans cette ville ni dans cette province?

(Texte)

**M. Pigeon:** Monsieur l'Orateur, si l'honorable député avait visité la province de Québec un peu plus souvent, et plus particulièrement la ville de Montréal, il verrait que la Compagnie de Téléphone Bell «contrôle» toute l'étendue de la ville de Montréal et une vaste étendue de la province de Québec.

Je suis étonné de voir l'honorable député prendre la défense de la compagnie avec un tel acharnement. Y a-t-il des «actions» ou des intérêts? Personnellement, ma seule préoccupation est de défendre l'intérêt de la population de la province de Québec, et je le fais uniquement dans cette optique. De plus, je sais qu'un grand nombre des députés partagent mes opinions.

Je me souviens, que lors d'une session antérieure—et j'en vois ici qui m'ont approuvé...

**L'hon. M. Dupuis:** Jamais.

**M. Pigeon:** Je faisais des interventions contre la Compagnie de Téléphone Bell du Canada. Je l'ai fait dans l'intérêt public, et je crois qu'il est temps que les députés aient le courage de se prononcer au moins en ce qui concerne la «juridiction» fédérale et la charte de cette compagnie puissante, ce monopole le plus puissant après M. Khrouchchev en Russie soviétique; je crois qu'il est urgent que le gouvernement fédéral renvoie au comité la charte de cette compagnie afin qu'elle soit révisée.

(Traduction)

**M. Lloyd Francis (Carleton):** Je ne saurais passer sous silence les remarques de l'honorable député de Joliette-L'Assomption-Montcalm. Je suis d'avis qu'il s'est attaqué de façon vile à un organisme tout à fait honorable qui s'efforce de bien remplir sa tâche. Je fais remarquer à l'honorable député que le travail de cette compagnie va bien au-delà des limites d'une province, bien que le siège social se trouve dans une seule province. Je dois dire à l'honorable député que s'il continue de lancer des attaques de ce genre contre des entreprises comme la compagnie de téléphone Bell du Canada, il ne fera que du tort à la province de Québec, dont il est censé prendre les intérêts à cœur. Je regrette de devoir m'exprimer de cette façon, mais c'est